

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☒ Divers

relatif à :

Demander de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, au titre des articles L. 214.1 du code général de la propriété des personnes publiques, relatives au renouvellement et au renforcement de la liaison sous-marine 20 000 volts entre Fort-de-France et les Trois-ÎLETS présentées par la société EDF Martinique.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Demandes de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports relativer au renouvellement et au renforcement de la liaison sous-marin 20 000 volts entre Fort-de-France et les Trois-Îlets présentée par la société EDF Martinique.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° REL-2021-10-26-00001 en date du 22 octobre 2021 de

☐ M. le Maire de :

☒ M. le Préfet de : Martinique

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires :	M. <u>Yann LE DUFF</u>	qualité <u>Commissaire enquêteur</u>
	M. <u>/</u>	qualité <u>/</u>
	M. <u>/</u>	qualité <u>/</u>
	M. <u>/</u>	qualité <u>/</u>
Membres suppléants :	M. <u>/</u>	qualité <u>/</u>
	M. <u>/</u>	qualité <u>/</u>
	M. <u>/</u>	qualité <u>/</u>

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 23 novembre 2021 au 23 décembre 2021

les / de / à / et de / à /

les Aux heures d'ouverture des Mairies de / à / et de / à /

les / de / à / et de / à /

Siège de l'enquête : Mairies de Fort-de-France et des Trois-Îlets

Autres lieux de consultation du dossier : site internet de la DEAL :

http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

Registre d'enquête :

comportant Dix sept feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairies de Fort-de-France et des Trois-Îlets ou par mail :
enquetes-publiques.deal@developpement-durable.gouv.fr

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : sur site internet de la DEAL et de la préfecture

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les <u>Mairies des Trois-Îlets</u>	de <u>/</u> à <u>/</u> et de <u>/</u> à <u>/</u>
les <u>23/11 ; 02/12 ; 16/12 ; 23/12</u>	de <u>9h00</u> à <u>12h00</u> et de <u>/</u> à <u>/</u>
les <u>28/11 et 04/01/22</u>	de <u>8h00</u> à <u>12h00</u> et de <u>/</u> à <u>/</u>
les <u>Mairie de Fort-de-France</u>	de <u>/</u> à <u>/</u> et de <u>/</u> à <u>/</u>
les <u>26/11 ; 07/12 ; 16/12 ; 23/12</u>	de <u>9h00</u> à <u>12h00</u> et de <u>/</u> à <u>/</u>
les <u>30/11 et 07/01/22</u>	de <u>8h00</u> à <u>12h00</u> et de <u>/</u> à <u>/</u>

une réunion publique ☐ a été ☒ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

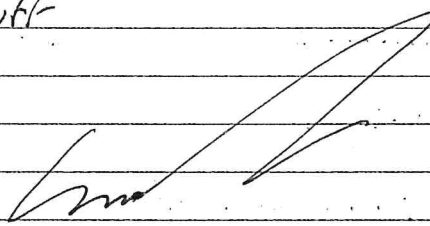
PREMIÈRE JOURNÉE

Les 23 Novembre de 9h00 heures à heures
2021

Observations de M⁽¹⁾

Mardi 23 Novembre 2021

Ouverture de l'enquête publique par le commissaire
enquêteur M. Yann LE DUFF



⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.



Vendredi 07 Janvier 2022

Association N.E.A La Nature l'Enfant et
l'Avenir, représentée par son Président
Alain Christophe Pouprière 0696 19 12 02,
mea.madinina@orange.fr

1/ De la reconnaissance du projet en intérêt
Mojeux.

Nous ne nous étendons pas sur la notion d'intérêt
général, retenue car elle s'attache à l'utilité
Pour la population humaine du projet de
fournir et de maintenir au service de production
et de desserte d'électricité sur la zone sud
du département. Les possibilités étant l'enfouissement
des câbles, l'aérien, ou dans le cas présent
l'immersion en mer en liaison des deux côtes
de Fort de France et des Trois Îlets.

Ainsi l'immersion des câbles, proposée et en
objet apparaît comme la solution la plus rapide
et la plus simple à mettre en place.

Mal l'intérêt général écologique n'est pas
celui de l'intérêt général de l'environnement

Des câbles immergés provoquent des
dérives auprès des milieux et de espèces
naturels difficile à qualifier et quantifier
que l'on préfère négliger.

2/ Des espaces et des espèces oubliés.

Il n'y a pas que les forêts, que les mangroves
marines et le mérou de nasau, les coraux
et les herbiers.

Nous travaillons depuis la année 1970
sur les populations de poissons et de crustacés
dans les baies du Gabon, de Guinée et
de l'est de France suite aux premières observations
et prélèvements de pêche jusqu'aux années
d'interdiction de la pêche, et depuis par
observation.

Nous avons réalisé des inventaires sur
la présence de ces espèces en nurserie, en
vie d'adulte.

Nous avons pu constater la disparition
de certaines espèces (pollution, surpêche

câbles immergés avec les puissances électro-
magnétiques).

Nous nous méfions contre le fait que ces
espèces et espèces ne sont pas prises en
compte (nous avons les données) dès lors
où la pêche professionnelle n'y est plus
autorisée (Côte du Labrador et Gênes).

Nous serons vigilants et nous tenons à la disposition
de l'EDF, et autres qui parce qu'ils n'ont
pas de données ne parlent que de "espèces
à valeur touristique".

Par ailleurs il est absolument, impensable
absolument de penser que seul le banc
Gamelle est d'intérêt. Car tous les bancs
et secteurs de ces zones font au même titre
Jusque et Nocturne. Il est fondamental
de préserver ces lieux et cette interaction
alors que l'on pense la zone pauvre
en sédiments.

3/ De l'enlèvement des câbles

Il est par les raisons invoquées précédemment (nécessaire de ne pas perturber par l'augmentation de déchets dans des travaux d'enlèvement des câbles existants et de pose. Car ce sont aussi des zones proches des mangroves et des nurseries. Il serait souhaitable de maintenir les câbles existants et d'y fixer les nouveaux

Même si les anciens auraient un intérêt à être revendus par les métaux, mais pas par la nature.

4/ De la Commission maritime

Nous avons réalisé des travaux d'inventaire sur ces zones et communiqué des travaux à la Fédération Maritime Québécoise de la Pêche Recréative et de loisir participant à des travaux avec les affluents Maritimes et il est surprenant que la Commission maritime réunion n'est pas invité ces représentants

naturalistes et pêcheurs connaissent parfaitement
les milieux et espèces ainsi que les enjeux
de la zone.

5/ Les câbles, nouveaux et la fibre optique

Ces câbles électriques ne sont pas seuls
ils incluent des câbles de fibre optique.

De grandes valeurs pouvant être revendues
et faire l'objet de marché financier.

aussi la zone mérite encore plus de s'intéresser
aux espaces et espèces vivant dans ces
zones.

Nous le répétons nous sommes vigilantes
car la zone est riche et mérite que l'on se
donne les moyens de la connaître et pas
seulement l'utiliser.

Beaucoup de câbles augmentent les nuisances
par le milieu, il faudra poser des seuils.

✠
Jean Christophe Tampièrre

Le 07 janvier 2022 à 14 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Yann LE DUFF déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant quarante six jours consécutifs,
du Mardi 23 Novembre 2021 au Vendredi 07 janvier 2022
de aux heures ouvrables à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____
des services de la mairie des Trois-Iles

Les observations ont été consignées au registre

par une personnes (pages n° 03 à 07).

En outre, j'ai reçu aucune lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du _____ de M _____
- 2 lettre en date du _____ de M _____
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature



Le présent registre ainsi que les aucune pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 04 février 2022
à M enric le préfet de la Martinique

(Voir mentions de clôture en page 19)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**